



Réunion du Bureau de la Ligue
30 Janvier 2018
Salle Ersel - Stade de Carquefou

Présidence : J. BARON

Présents : Y. BOISSERIE – O. ESKENAZI – J.L. LANOE – C. LOISEAU-LAPPARTIEN – A. TANCREL – J. TUFFIERE

Assistent : P. BINELLI (CTS) – MP. CHEVREAU (CD 72) – R. DELAUNAY (CD 53) – S. MOTTIER (DG LAPL)
- L. MAHIEUX (CA Carquefou) – E. ARTU (CA Carquefou)

Excusés : M. JAN - C. PENAUD – J.Ph. REVERDY – J. GIRAUD (CD 85) – J.J. MOREAU (CD 44)

Le Président J. BARON ouvre la séance en remerciant le club de Carquefou pour son accueil rappelant que cette réunion a été précédée de la signature de la convention de partenariat avec le Crédit Mutuel. Il présente ses vœux de bonne et heureuse année 2018 à tous ceux qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer depuis le début de cette année 2018.

1. INTERVENTION DU PRÉSIDENT

a) Infos fédérales

Compte rendu du CD FFA du 27 Janvier 2018

- refonte des tarifs des mutations normales : voir en annexe
- refonte de la notion d'étranger pour les compétitions, les podiums et records de France (voir annexe) décisions applicables dès le week-end du 24/25 février
- présentation du PPF par le DTN – présentation en région à la DRDJSCS et au Conseil Régional
- Un poste de directeur des projets sportifs territoriaux a été créé : pour notre Ligue, ce poste ne sera par pourvu par un CTS, d'où la réflexion de la création envisagée d'un cadre technique régional pour assumer en outre les charges liées à cette nouvelle fonction - dont la dénomination « directeur » pose des problèmes de statuts. Actuellement, Eymeric PETEUL (CTF 49) assure pour la ligue PL, le suivi des travaux de cette fonction. Des précisions (fiche de poste, horaire...) seront apportées suite au bilan financier 2017 et rencontre avec la DTN en mars
- La candidature de la Ligue PL pour organiser le Congrès Fédéral 2019 sera étudiée en bureau fédéral

CNLDT : les Ligues régionales ont manifesté leurs difficultés liées à la multiplication des Matches InterLigues dont les charges logistique et financière incombent aux Ligues : des demandes de péréquation des frais voire une prise en charge totale ou partielle par la FFA ont été évoquées : attente de réponse

b) Infos régionales :

- Actuellement le secrétariat financier (élu et salariés) finit les dossiers financiers 2018 sur le haut niveau pour la région ainsi que les bilans des actions sportives de 2017
- CNDS réunion le 13 Mars : Explosion du nombre de dossiers emploi. A ce jour 2 clubs d'athlétisme se sont manifestés pour des créations d'emploi sportifs aidés par le CNDS : AR Sud Lac 44 et Entente des Mauges 49
- Suite du contrôle URSAFF : notification des conclusions et du redressement de plus de 14 000€. Contestation de ces conclusions par courrier recommandé AR

- CROS : suite à la déclaration de la candidature de Yannick Supiot, Jo Baron (représentant l'athlétisme) sera sur sa liste pour l'élection au bureau exécutif du CROS PL
- ville de Nantes : Suite à la rencontre en décembre 2017 avec Ali Rebouh, adjoint aux sports de la ville de Nantes au sujet de la présentation du Match International du 3 mars et de la politique des équipements sportifs de la ville de Nantes, aucun projet de rénovation ou construction de stade est envisagé à court terme ; seule la rénovation et amélioration du stade de l'université semble être envisageable
- Compétitions régionales et nationales hivernales :
 - nécessité d'étudier le calendrier hivernal avec vigilance accrue pour éviter la concurrence néfaste des compétitions régionales : chpts régionaux Salle et cross le même week end
 - Bonne organisation des Championnats régionaux de cross adultes à La Ferté Bernard
 - Le problème du Championnat régional de Sport Adapté sera étudié avec le président de la Ligue de Sport Adapté pour réécrire la convention entre les deux Ligues
 - Le problème de désaffection de certains clubs (écart entre le nombre des engagés et des arrivants) sera étudié en CSO
 - Match international : une conférence de presse est prévue lundi 26 février, la préparation suit son cours
- Suite à la démission de L. BOQUILLET du comité directeur, le Président propose pour le remplacer la candidature de M.P. CHEVREAU. Accord du Comité Directeur et donc l'élection est à prévoir lors de l'AG du 24 mars
- Signature d'une convention de partenariat de trois ans avec le Crédit Mutuel de CARQUEFOU
- Les entretiens annuels avec les salariés ont été faits en janvier excepté celui de G. N'ZAHOU en attente du compte rendu du bilan de compétences (21 février)

2. INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE

O. ESKENAZI commente le dossier des statistiques remis en début de séance. Contrairement aux saisons précédentes, l'augmentation globale du nombre de licenciés est inférieure à la moyenne nationale et fait ressortir une progression très inégale d'un département à l'autre. Une discussion s'engage sur cette situation et les raisons qui pourraient l'expliquer.

La prochaine réunion du Comité Directeur comprendra une part importante consacrée à l'Assemblée Générale :

- Approbation des comptes de résultats de l'exercice et du projet de budget notamment,
- Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue

Celle-ci se déroulera à Saint Christophe du Ligneron le 24 mars de 9h à 13h.

L'ordre du jour sera à valider lors de la prochaine réunion du Comité directeur et comprendra outre les interventions habituelles, une présentation du nouveau site Internet avec intervention des salariés dans leur domaine respectif et une élection partielle pour compléter le Comité Directeur.

La convocation a été adressée aux clubs – Président et correspondant – précisant que les documents complémentaires suivront.

Assemblée Générale de la FFA

Elle se déroulera à Lyon les 27 et 28 Avril 2018. Le déroulement précis n'est pas encore connu mais il est vraisemblable qu'il conviendra d'être présent sur le site dès le 26 en soirée.

Les délégués ont été contactés pour s'assurer de leur présence et leur disponibilité.

Le Bureau valide les records égalés ou battus depuis la dernière réunion. A noter le record d'Europe masters au Pentathlon en salle de Petra BAJEAT (déjà homologué comme record d'Europe par l'Association Européenne)

A noter sur le calendrier des réunions, celle du Conseil Interrrégional le 18 Avril 2018

3. INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Y. BOISSERIE signale que l'arrêté des comptes est en cours et qu'il est trop tôt apprécier les résultats financiers.

Il rappelle que la Ligue a fait le choix d'un nouvel expert-comptable pour valider les procédures.

Il informe également les membres présents de la rupture du contrat avec Profession Sport qui établissait les feuilles de paie et déclarations s'y rapportant. C'est l'expert-comptable qui assurera cette mission.

Enfin, il précise que le contrôle URSSAF effectué en décembre a donné lieu à une décision de redressement de l'administration. Cette décision a fait l'objet d'une contestation de notre part.

Dossier à suivre

4. INTERVENTION DES CTS

a) Résultats sportifs

On entre dans la période des compétitions importantes aussi bien en cross que pour la salle. Les performances commencent à arriver, notamment avec Amandine BROSSIER (AA) qui confirme ses progrès de l'été, les perchistes en général et Pétra BAJEAT (E2A) qui bat des records (Europe) dans sa catégorie M50.

Les prochaines échéances seront les championnats de France, les sélections ligue minimales pour le cross et la salle, sans oublier le match international juniors à Nantes ou des athlètes de la Ligue pourraient y être retenus.

b) Nouveau PPF

Le DTN a communiqué le nouveau PPF qui courra jusqu'en 2024. Celui-ci sera axé sur 3 grands secteurs : Athlé 2028, Athlé 2024 et haut niveau.

Les Ligues et les comités départementaux seront mis à contribution et les clubs également, notamment pour la partie des projets sportifs territoriaux. Un Directeur territorial doit être désigné dans la ligue. Emeric PETEUL du CD49 pourrait se charger de ce secteur sous réserve d'identification précise des missions et accord de son comité. Il serait alors soutenu dans ses missions par les CTS et la ligue. Il a participé aux étapes préparatoires avec la DTN (représentée par Philippe Leynier, DTNa, chargé de ce secteur).

Deux autres directeurs seront mis en place par la DTN. Un directeur des formations territoriales (Alain Donias) et un directeur de la performance en territoire (Richard Cursaz).

Il est précisé dans ce nouveau PPF que la politique fédérale doit-être déclinée à tous les échelons, y compris l'échelon départemental.

Les lettres de missions des CTS ne sont pas encore validées définitivement mais ça ne saurait tarder et les Président de ligue en seront alors informés.

Le démarrage de ce nouveau PPF est fixé au 1^{er} septembre. D'ici là il faut organiser sa mise en place et la concertation nécessaire avec les comités départementaux, notamment pour une meilleure mutualisation des moyens humains.

Le DTNa pourra venir expliquer la nouvelle politique fédérale mais la ligue des pays de la Loire n'est pas forcément prioritaire, son territoire géographique n'ayant pas été changé.

5. INTERVENTION DES PRESIDENTS DES POLES

a) Pôle sportif – A. TANCREL

La saison hivernale est déjà bien avancée.

Bon championnat de cross, quelques remarques ont été formulées et seront étudiées pour les éditions à venir et notamment l'organisation au même lieu des demi-finales du championnat de France en 2019.

Le club d'Ancenis signale un problème de zone inondable sur le parcours prévu pour le cross de 2019. Le site fera l'objet d'une nouvelle visite pour décision définitive.

Le fichier des demi-finales de Romorantin a été adressé à la Ligue du Centre-Val de Loire pour les organisateurs.

Les Régionaux en salle ont connu quelques problèmes d'organisation.

Un plus grand nombre de participants étaient présents, avec un bon niveau de performances, malgré la maigreur du demi-fond (800/1500m) en concurrence avec le cross

Le niveau des performances est en hausse.

Saison estivale

Le calendrier régional et celui des meetings est entériné sous réserve de la date du 3 juin Régionaux minimes qui ne semblent pas pouvoir être organisés par le CD 44. Une concertation des potentiels clubs organisateurs a-t-elle été effectuée.

Un appel à candidatures est lancé pour les épreuves de fin de saison.

Il serait souhaitable de connaître à l'avance le calendrier de réunions des commissions (CRJ, CRAM, CRM,) pour une meilleure planification

b) Pôle ASL – J.L. LANOE

Une invitation des chargés de développement ASL des Ligues a été lancée par la FFA pour une journée de concertation.

La visite des clubs se poursuit avec un rendez-vous programmé au CAP SAUMUR

Le CROS, au titre du sport en entreprise, nous a sollicités pour une intervention dans les entreprises de la périphérie nantaise.

La Commission ASL a créé un sous-groupe running exclusivement loisir.

Tous les clubs qui ont un coach athlé-santé ont une convention avec la ligue. Cette convention fera l'objet d'une réactualisation avec appel à projets.

c) Pôle FORMATIONS – J. TUFFIERE

J. TUFFIERE fait état des candidatures reçues pour les examens de dirigeants.

17 inscrits pour le 1^{er} degré et actuellement très peu de candidats pour le 2^e dont la date limite d'inscription est le 31 Janvier. Une possibilité de regroupement avec les Ligues de Normandie et Bretagne est envisagée.

Il évoque la création de l'Organisme de Formation de la FFA pour lequel une présentation est prévue lors de la prochaine Assemblée Générale fédérale et la formalisation à l'automne 2018.

Une discussion s'engage à ce sujet

6. INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL

S. MOTTIER évoque les gros chantiers en cours :

- nouveau site Internet
- e-boutique en bonne voie de création
- les partenariats avec SKODA (2 voitures en location à un tarif très avantageux) et le Crédit Mutuel
- les entretiens individuels avec les salariés ont tous été effectués.
- la finalisation du jury avec G. Trichet et P. Tafforeau est en cours
- l'organisation du Match international du 3 mars se poursuit avec peu d'informations à ce jour, une réception est prévue à la Mairie de Nantes, suivi d'un dîner

7. INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMITE

a) CD 72 – M.P. CHEVREAU

La Présidente souligne la bonne organisation des championnats régionaux de cross.

Elle regrette les difficultés rencontrées avec la ville du Mans pour la rénovation des stades dont certains sont fermés pour cause de vétusté.

Elle regrette également le manque d'écoute des municipalités et du Conseil Départemental.

Une discussion s'engage sur la participation en nette régression au cross régional, voire départemental. Une réflexion sur ce sujet devra être menée.

Preuve de la nationalité : carte d'identité ou passeport (sur demande)

	Championnats de France	Record de France	Bilans français et classements	Interclubs	Equipe de France - championnats officiels	Equipe de France - autres compétitions	licence
français « seulement »	oui	oui	oui	oui sans restriction *	oui	oui	FRA
étranger « seulement » /licencié FFA	oui; pas de titre /médaille commémorative	non	oui	dans le cadre de la réglementation des interclubs	non	non	Code /nom du pays
étranger « seulement » non licencié FFA	sur invitation; pas de titre; médaille commémorative	non	non	sans objet	non	non	sans objet
double nationalité	oui	oui	oui	oui sans restriction	Règle IAAF	Règle IAAF	les deux apparaissent sur la licence selon le choix de l'athlète via son club

* Hors restriction éventuelle /Nbre mutés

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SUR LES MUTATIONS

PRINCIPES PRE REDACTIONNELS DES REGLEMENTS GENERAUX

- Droit de mutation pour toutes les catégories de licences sauf pour les licences Athlé-Découverte et Athlé Santé ;
- Suppression de la mutation gratuite en cas de changement de structure du club quitté (passage à un club à sections locales ou création et fusion-absorption)
(par contre, mutation gratuite en cas de fusion création) ;
- mutation gratuite sans réserve si le club refuse de renouveler la licence ou s'il y a radiation ou si rupture d'un contrat de travail par le club ;
- Perception d'un droit de mutation pour les licences compétitions, entreprise, running et encadrement *(montants 2017) ou de passage d'une licence compétitions à une licence athlé santé ou entreprise ou encadrement ou running avec droit à compensation éventuelle ;*
- Versement au club quitté d'un seul type de compensation ou d'indemnité à partir d'un niveau de classement du licencié :
 - DEOS : R1/ 100€ - IR1 /150€ - N1/300€
 - Compétitions CJESM : N4/300€ - N3/800€ - N2/1200€ - N1/2000€ - IB/4000€ - IA/6000€
 - Compétitions Minimales : IR3 à IR1 / 150€.